



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 mai 2017

Financement participatif : mise à jour du guide d'information

Publié par l'AMF et l'ACPR à l'occasion de l'entrée en vigueur du cadre réglementaire du financement participatif le 1er octobre 2014, ce guide pratique précisant sous forme de questions-réponses le cadre applicable aux professionnels vient d'être mis à jour.

Ce document, visant à répondre aux interrogations des acteurs du monde du crowdfunding, a été actualisé sur les points concernant les plateformes de financement participatif par souscription de titres financiers et de minibons : il intègre l'Ordonnance bons de caisse créant le régime des minibons et son décret d'application, codifiés dans le code monétaire et financier, et dont les dispositions ont été précisées par le règlement général de l'AMF, ainsi que par les instructions et positions applicables. Les modifications apportées aux dispositions relatives à l'activité d'intermédiation de financement participatif sous forme de prêt ont été mises en ligne sur le site de l'ACPR le 25 mars 2017.

En savoir plus

- S'informer sur le nouveau cadre applicable au financement participatif (crowdfunding)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

SUPPORT ÉVÉNEMENT

FINANCE DURABLE

16 décembre 2021

18ème Entretiens de
l'AMF – Vidéos des
interventions des
entretiens



RAPPORT / ÉTUDE MARCHÉS

05 juillet 2021

Cartographie 2021 des
marchés et des risques



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

15 avril 2021

Le cadre juridique
français permet
d'accueillir les SPAC à
Paris tout en veillant à
la protection des
investisseurs



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02